

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize le 12 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, CLAEYS, GENAILLE, GILLES, MARTIN, MELCHIOR, MONNEREAU, ROCA, Messieurs ANDREU, ARTIGUE, DAVID, GUSTAVE, OTAL, RUBIO, VALLARD.

Etait absente et représentée : Mme PAIN par Mme MONNEREAU

Madame GENAILLE donne lecture du compte-rendu de la séance du 10 octobre 2016, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme MONNEREAU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la convention de transfert du personnel du Syndicat de Voirie
- Approbation de l'avenant de transfert des marchés publics du Syndicat de Voirie aux communes membres
- Approbation de la restitution des emprunts du Syndicat de Voirie auprès du Crédit Agricole, aux communes membres et transfert immédiat à la CCCB
- Approbation de la restitution des emprunts du Syndicat de Voirie auprès du Crédit Local de France, aux communes membres et transfert immédiat à la CCCB
- Approbation de la restitution des emprunts du Syndicat de Voirie auprès de la Caisse d'Epargne, aux communes membres et transfert immédiat à la CCCB
- Raccordement électrique d'un abribus route de Bessières
- Dénomination de la voie du lotissement des Terrasses de Bellevue
- Convention avec l'association gymnastique pour mise à disposition de leur personnel pour les animations périscolaires
- Création de postes
- Rapport du Syndicat des Eaux
- Projet culturel
- Questions diverses

1/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DU PERSONNEL DU SYNDICAT DE VOIRIE

En application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la dissolution du Syndicat de Voirie de Toulouse Centre prendra effet au 31 décembre 2016. Le personnel ne pouvant être transféré à la CCCB que le 1^{er} janvier 2017, il sera transféré à la commune de Pechbonnieu pour une journée.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de transfert du personnel entre le syndicat de voirie et la commune de Pechbonnieu.

2/ APPROBATION DE L'AVENANT DE TRANSFERT DES MARCHÉS PUBLICS DU SYNDICAT DE VOIRIE AUX COMMUNES MEMBRES

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le transfert des marchés en cours contractés par le syndicat aux communes membres pour la quote-part de la voirie qui les concerne. A savoir :

- Pour la signalisation horizontale et verticale contracté avec les Sociétés ESVIA et Lacroix Signalisation
- Pour la Maîtrise d'œuvre des travaux de voirie contracté avec le cabinet 2AU
- Pour les travaux de voirie, passé avec le groupement ECTP (Mandataire) - EUROVIA

3/ APPROBATION DE LA RESTITUTION DES EMPRUNTS DU SYNDICAT DE VOIRIE AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE, AUX COMMUNES MEMBRES ET TRANSFERT IMMÉDIAT A LA CCCB

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le transfert, au 31 décembre 2016, de la dette du syndicat de voirie de Toulouse Centre contractée auprès du crédit agricole vers les communes membres et le transfert de celle-ci à la CCCB au 1^{er} janvier 2017.

4/ APPROBATION DE LA RESTITUTION DES EMPRUNTS DU SYNDICAT DE VOIRIE AUPRÈS DU CRÉDIT LOCAL DE FRANCE, AUX COMMUNES MEMBRES ET TRANSFERT IMMÉDIAT A LA CCCB

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le transfert, au 31 décembre 2016, de la dette du syndicat de voirie de Toulouse Centre contractée auprès du Crédit Local de France vers les communes membres et le transfert de celle-ci à la CCCB au 1^{er} janvier 2017.

5/ APPROBATION DE LA RESTITUTION DES EMPRUNTS DU SYNDICAT DE VOIRIE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, AUX COMMUNES MEMBRES ET TRANSFERT IMMÉDIAT A LA CCCB

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le transfert, au 31 décembre 2016, de la dette du syndicat de voirie de Toulouse Centre contractée auprès de la Caisse d'Épargne vers les communes membres et le transfert de celle-ci à la CCCB au 1^{er} janvier 2017.

6/ RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE D'UN ABRIBUS ROUTE DE BESSIÈRES

Monsieur DAVID présente le projet établi par le SDEHG après la mise en accessibilité de cet arrêt de bus. Il s'agit de l'alimentation de l'abribus par la création d'un réseau d'éclairage souterrain de 20 mètres depuis le point lumineux existant.

Le montant des travaux s'élèverait à 1 580 € et la part communale est estimée à 182 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

7/ DÉNOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT DES TERRASSES DE BELLEVUE

Suite à la réalisation de l'opération d'urbanisation « Les Terrasses de Bellevue », une voie publique a été créée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la dénomination suivante : Rue des Cimes.

8/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE POUR MISE A DISPOSITION DE LEUR PERSONNEL POUR LES ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES

Pour l'animation des temps d'activités périscolaires (TAP), l'association Gymnastique propose de mettre à disposition du personnel pour assurer des séances de gymnastique et de zumba. La commune remboursera l'association qui rémunèrera directement les intervenants.

Le coût pour l'année représentera environ 230 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association.

9/ CRÉATION DE POSTES

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création des postes suivants :

- Un poste de vacataire pour l'intervenant en éveil musical pour les TAP.
- Un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour un an pour l'accueil de loisirs.
- Un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 11h30 hebdomadaires pour l'accueil de loisirs.
- Un poste d'Attaché Principal par avancement de grade pour un agent en poste.

10/ RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SYNDICAT DES EAUX

Monsieur DAVID présente une synthèse de ce rapport. Le syndicat compte huit communes représentant 17 570 habitants. C'est la société Véolia Eau qui est délégataire du service par contrat d'affermage jusqu'au 31 décembre 2023.

Le syndicat compte 8751 abonnés dont 936 pour St Genies.

En 2015, 1 157 802 m³ d'eau ont été vendus, 114 584 pour la commune. La consommation moyenne par abonné de St Genies est de 122 m³.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant et par l'Agence Régionale de Santé. 36 analyses sur les nitrates ont été effectuées.

Il reste 56 branchements en plomb sur l'ensemble du périmètre du syndicat.

Le prix du service au m³ pour 120 m³ est au 1^{er} janvier 2016 de 1,66 € au lieu de 1,65 € au 1^{er} janvier 2015.

11/ PROJET CULTUREL

En préambule, Mme MARTIN souligne qu'un projet culturel de territoire s'inscrit dans la dynamique du développement local et participe à l'attractivité du territoire.

Il est facteur de développement économique et durable, ainsi que de cohésion et de lien social, il implique tous les acteurs locaux et s'entoure de compétences.

Elle présente le projet culturel préparé par la commission culture qui s'intitule « Inscrire l'art et la culture dans la Cité ».

Le diagnostic :

Saint Geniès est une commune vivante avec l'arrivée de nouveaux habitants, un patrimoine intéressant, une politique jeunesse attractive, la présence de plusieurs artistes professionnels sur son territoire, un soutien associatif fort, une mobilisation des habitants pour le développement durable, une médiathèque avec un fond conséquent, proposant des animations.

Les propositions :

1. Valoriser l'existant et accompagner la recherche d'une identité culture propre à Saint Geniès, en proposant des actions autour d'un thème à décliner dans plusieurs secteurs (écoles, associations, CLAE), en impliquant différentes structures (le cinéma, la médiathèque ...), en valorisant un thème particulier.
2. Garantir une culture à tous, donner l'envie de culture à tous en favorisant les échanges, accueillant et valorisant les artistes, ouvrant les espaces culturels ou soutenant les initiatives culturelles.
3. Imaginer la culture ensemble en élaborant une politique culturelle qui associerait la société civile et l'ensemble des acteurs de la Cité.
4. Faire de la médiathèque un 3ème lieu de vie.
5. Inscrire l'art dans la Cité.

Le projet culturel est adopté à l'unanimité.

12/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Résultat de la consultation pour le marché d'entretien de la station d'épuration

Monsieur ANDREU présente le rapport de la consultation. Trois entreprises ont soumissionné. Après étude des dossiers, c'est la société Véolia Eau qui a été la mieux classée avec un coût annuel de 31 248,92 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.